



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_015-DE



Bureau communautaire du 24 mars 2025

Objet : Demande de subventions - Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) : travaux 2025 de sécurisation de 12 établissements scolaires

Numéro de délibération : BC2025_015

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Boutonne Siège sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Hubert COUPEZ, Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 24
Votants : 24
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subventions - Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) : travaux 2025 de sécurisation de 12 établissements scolaires

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit, à ce titre, préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Dans ce cadre, les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Dans le cadre des PPMS des établissements scolaires sous compétence communautaire et suite à des exercices mis en œuvre dans les écoles, il a été identifié que des travaux de sécurisation devaient être engagés par Vals de Saintonge Communauté.

Afin de sécuriser les établissements scolaires et répondre aux obligations réglementaires des PPMS, il est envisagé d'engager des travaux en 2025 au sein des 12 écoles suivantes :

- école maternelle et réfectoire d'Aulnay-de-Saintonge (17470)
- école élémentaire d'Aulnay-de-Saintonge (17470)
- école primaire de la Boutonne des Rives-de-Boutonne (17470)
- école maternelle et réfectoire de Loulay (17330)
- école primaire d'Essouvert (17400)
- école élémentaire des Églises-d'Argenteuil (17400)
- école élémentaire de Poursay-Garnaud (17400)
- école primaire et réfectoire de Varaize (17400)
- école maternelle de Saint-Julien-de-l'Escap (17400)
- école primaire de Saint-Julien-de-l'Escap (17400)
- école maternelle Régnauld de Saint-Jean-d'Angély (17400)
- école élémentaire de Villeneuve-la-Comtesse (17330).

Les travaux consistent notamment à assurer la sécurisation volumétrique des bâtiments scolaires en les équipant d'alarmes sonores et lumineuses ainsi qu'à assurer la sécurisation périmétrique anti-intrusion par la pose de portails, grillages ou barrières qui sont obligatoires sur le plan réglementaire.

L'État (FIPD – Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et le département (fonds scolaire) pourraient soutenir financièrement ce projet.

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Sécurisation volumétrique des bâtiments : Pose de systèmes d'alarmes sonores et lumineuses			
Ecole maternelle et réfectoire - Aulnay	4 738,50 €	Etat FIPD 2025 (60%)	48 846,30 €
Ecole élémentaire - Aulnay	3 988,50 €		
Ecole primaire de la Boutonne - Rives de Boutonne	3 385,00 €	Département (10 % + 10 % plan départemental des Vals de Saintonge)	16 282,10 €
Ecole maternelle et réfectoire - Loulay	4 463,50 €		
Ecole primaire - Essouvert	3 797,00 €		
Ecole élémentaire - Eglises d'Argenteuil	4 703,50 €	Autofinancement Vals de Saintonge Communauté (20 %)	16 282,10 €
Ecole élémentaire - Poursay Garnaud	2 548,50 €		
Ecole primaire et réfectoire - Varaize	4 700,50 €		
2 écoles maternelle et élémentaire et réfectoire - Saint-Julien de l'Escap	5 625,50 €		
Sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments : Pose de portails et clôtures			
Ecole maternelle Régnauld – Saint-Jean-d'Angély	5 980,00 €		
Ecole élémentaire – Villeneuve la Comtesse	5 690,00 €		
2 écoles maternelle et élémentaire et réfectoire - Saint-Julien de l'Escap	22 800,00 €		
Ecole primaire - Varaize	8 990,00 €		
Total HT	81 410,50 €	Total HT	81 410,50 €

Les crédits seront soumis au vote du budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation des travaux exposés ci-dessus, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2025,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'État et du département de la Charente-Maritime,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_015-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,